

devons faire en sorte qu'elle demeure efficace. Mais, comme lord Carrington l'a fait valoir récemment, elle doit s'appuyer fermement sur une solide structure politique. Les canons ne suffisent pas. L'Alliance doit aussi avoir une pensée politique.

Le Canada — de concert avec ses partenaires — souhaite une alliance capable d'exercer pleinement et collectivement son influence dans les domaines politique, économique, militaire et moral. Nous n'avons pas à démontrer la valeur de nos idéaux et de nos libertés démocratiques. Nous devons croire en eux. Dans la recherche d'un monde plus pacifique, c'est sur l'essence des valeurs et des principes occidentaux qu'il nous faut compter avant tout.

Comment ? Cette assemblée a pour thème l'avenir de l'OTAN. Les possibilités ne manquent pas, si nous savons ne pas les laisser échapper et composer. En effet, de nombreux obstacles se présenteront. Certains sont anciens, d'autres nouveaux.

Depuis 1949, le Canada accorde une grande importance à l'OTAN, sous son aspect non militaire. C'est justement sur ce thème que j'aimerais insister aujourd'hui car il recèle plusieurs défis. J'espère qu'au cours des prochains jours, vous prendrez mes propos en considération. Et je serai très heureux, en revanche, de connaître vos vues, car vous représentez tous les pays membres de l'Alliance.

En 1956, le Conseil de l'Atlantique nord approuvait le rapport du Comité sur la coopération non militaire au sein de l'OTAN, que l'on a depuis appelé — très justement à mon sens — rapport des « trois sages ». Permettez-moi de rappeler ici l'une de ses principales conclusions : Toute vitalité et toute croissance du principe de la communauté Atlantique impliquent nécessairement que les relations entre les membres de l'OTAN reposent sur de solides assises de confiance et de compréhension. Faute de quoi, aucune coopération politique constructive et solide n'est possible. Il est facile de proclamer sa dévotion au principe de la consultation au sein de l'OTAN. Mais il est souvent moins aisé de passer de la parole aux actes.

En fait, ce rapport s'appuyait sur le Traité de l'Atlantique nord qui contient quatre dispositions non militaires concernant la consultation, les principes de la démocratie, la promotion de la stabilité et la collaboration économique. Ces principes revêtent autant d'importance aujourd'hui qu'en 1949, ce qui témoigne de la sagesse des hommes et des femmes qui ont élaboré le Traité. Mais, sommes-nous restés fidèle à ces idéaux ? Au cas où nous ne l'aurions pas été, quelles mesures pourrions-nous prendre à cet égard ? Qui, mieux que vous, qui avez dans l'Alliance des intérêts vitaux distincts de ceux des pouvoirs publics, pourrait éclairer cette question de façon constructive ?

J'aimerais attirer brièvement votre attention sur trois aspects de la vocation non militaire de l'Alliance.

Le premier, sur lequel les Trois ont tant insisté, est l'action collective. Il exige, au sein de l'Alliance, un consensus que seule une consultation approfondie, franche et régulière entre les gouvernements membres peut permettre d'atteindre. En tant qu'Alliés, il se peut que nous ne nous entendions pas sur tel ou tel moyen à prendre. C'est ce qui fait, à la fois, la valeur de la démocratie et la difficulté de l'exercer. Mais, que cela ne paralyse pas les discussions. Nous devons, à tout le moins, être disposés à tenir